

COMMUNE D'AUTREVILLE SUR MOSELLE  
**PROCES - VERBAL**  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 13 septembre 2017  
à 19 heures 00*

*Conseil municipal en exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 9*

*L'an deux mille dix-sept, le treize septembre, le Conseil municipal  
étant réuni dans en lieu ordinaire de ses séances, après  
convocation légale, sous la présidence de Monsieur  
Jean-Jacques BIC, Maire*

*Présents : Jean-Jacques BIC - - Emmanuel FERREIRA -  
Christian MINEL - Laurent MULLER - Bertrand VIOLE -  
Philippe ENGLERT – Marie-Paule SAUDER – Jean-Paul  
BRUCHE*

*Absents excusés : Laurence ECKMANN - Grâce L'HUILLIER  
Marie FAIVRE*

*Absents :*

*Pouvoir : Laurence ECKMANN à Jean-Jacques BIC*

*Secrétaire de séance : Bertrand VIOLE*

**ORDRE DU JOUR :**

- Nouveau contrat photocopieur
- Solidarité avec les territoires ultra-marins après « IRMA »
- Questions diverses

18/2017

**CONTRAT PHOTOCOPIEUR – LORRAINE REPRO**

Le Maire présente au Conseil Municipal l'offre de la société LORRAINE REPRO pour la location et l'entretien d'un nouveau photocopieur Type RICOH MPC 2004 EX SP avec meuble support et carte fax, assorti d'un contrat de maintenance. Le précédent contrat avec la société EST MULTICOPIE sera racheté par la société LORRAINE REPRO pour les 7 trimestres restant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de la société LORRAINE REPRO pour un loyer trimestriel de 643,24 € TTC et pour une durée de 22 trimestres à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Vote : unanimité

19/2017

**SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES ULTRA-MARINS**

Le Maire expose au Conseil Municipal la proposition des maires ruraux de France, qui suggère aux communes de venir en aide aux territoires sinistrés par l'ouragan Irma, en faisant un don financier à l'un des trois organismes suivants :

- Fondation de France ;
- Croix Rouge ;
- Secours Populaire.

Monsieur le maire propose de participer à l'élan de solidarité et d'octroyer une aide financière aux communes sinistrées, en passant par la structure : FONDATION DE FRANCE

Par conséquent, le conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve le versement d'une aide financière exceptionnelle aux communes sinistrées par l'ouragan Irma ;
- décide de reverser la somme de 100 euros sur le compte de la structure FONDATION DE FRANCE

Vote : 1 contre 8 pour



The image shows several handwritten signatures in blue ink, some of which are crossed out with a diagonal line. A prominent blue circular stamp is visible, containing the text "MAIRIE AUTREVILLE SUR MOSELLE" and the number "54330". The stamp features a central emblem of a bird, possibly a rooster, within a circular frame. The signatures are scattered across the lower half of the page, with some appearing to be official or formal signatures.